



D · A · F
Direction
Affaires
Foncières



Demande de document cadastral

Arrêté n° 919 CM du 3 juillet 2020 modifié, fixant les tarifs de cession des documents cadastraux et fichiers numériques et le tarif de l'accès à la consultation des informations cadastrales de la direction des affaires foncières

Nom, Prénom :

Adresse postale :

Téléphone :

Fait à le

Signature du demandeur

☐ à récupérer sur place

☐ à expédier à l'adresse indiquée ci-dessus

(Cocher la ou les cases correspondantes)

Ancien cadastre		Nouveau cadastre		
☐ Procès verbal de bornage ou PVB (200 F format A4)		☐ Plan de situation (500 F format A4)		
☐ Plan parcellaire (500 F jusqu'au format A3)		☐ Extrait de plan cadastral ou EPC (500 F format A4)*		
☐ Plan parcellaire (1000 F supérieur au format A3)		☐ Procès verbal de délimitation (200 F format A4)		
Nom de Terre - Île - Commune	Numéro PVB	Nom de Terre - Île - Commune	Section cadastrale	Numéro parcelle

* limité à 6 parcelles

Tarifs selon le format pour plan d'assemblage et feuille d'assemblage : A3 à A0 de 500 F à 2 000 F

<u>Cadre réservé à la DAF</u>		
Nombre de copie(s)		Coût
Plan parcellaire, EPC, plan de situation		
PVB, PV de délimitation		
TOTAL à payer		
N° quittance		

INFORMATIONS UTILES

Seules, les demandes entièrement complétées, datées et signées sont à déposer ou envoyer, selon le cas à :

DAF PAPEETE (Tahiti) Immeuble TE FENUA MĀ'OHĪ B.P. : 114 – 98713 Papeete Tél : (689) 40 47 18 18	CELLULE DE TARAVAO (Tahiti) Immeuble Super U B.P. : 7024 – 98719 Taravao Tél : (689) 40 57 22 16	SUBDIVISION DES ÎLES SOUS-LE-VENT (Raiatea) Cité administrative de Uturoa B.P. : 44 – 98735 Uturoa Tél : (689) 40 60 05 25	SUBDIVISION DES ÎLES AUSTRALES (Tubuai) Cité administrative de Mataura B.P. : 92 – 98754 Mataura Tél : (689) 40 95 03 01	SUBDIVISION DES ÎLES MARQUISES (Nuku Hiva) Cité administrative de Taiohae B.P. : 48 – 98742 Taiohae Tél : (689) 40 92 03 26
--	--	---	---	--

Ouvert au public : du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30
Ouverture dès 6 h 30 des guichets à DAF PAPEETE exclusivement

La Direction des affaires foncières traite vos données personnelles pour l'objet du formulaire et des finalités ultérieures liées à ses missions. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et vos droits, consultez la Notice d'information à destination des usagers (disponible sur <https://www.service-public.pf/donnees-personnelles/?site=daf> – QR code ci-contre – et à l'accueil de la direction des affaires foncières).



Pour tout paiement par courrier, mandat postal ou virement bancaire, merci de préciser l'objet de votre règlement sur le compte suivant :

Régie de recettes du guichet unique n° FR76 1007 1984 0100 0010 0030 081

Pour les commandes effectuées dans les îles, veuillez effectuer votre virement sur un des comptes ci-dessous, selon le cas :

	Titulaire du compte	IBAN
DAF- ISLV	Régie Recettes DAF – Antenne UTUROA	FR76 1007 1984 0100 0010 0042 206
DAF- Australes	Direction affaires foncières TUBUAI	FR76 1416 8000 0115 0165 8760 195
DAF- Marquises	Subdivision Marquises DAF	FR76 1416 8000 0115 0169 1700 134

